

**COLLEGE PAUL LANGEVIN
SAINT JUNIEN**

Règlement de consultation

Marché public de fournitures courantes

Objet :

« Fourniture de denrées alimentaires du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 »

Date et heure limites de réception des offres : 05 NOVEMBRE 2019 à 12 heures

SOMMAIRE

Article 1. Objet du marché

Article 2. Déroulement de la consultation

2.1 Mode de passation

2.2 Délai de validité de l'offre

Article 3. Dossier de consultation des entreprises

Article 4. Critères de sélection

Article 5. Remise des plis

5.1 Date limite de réception

5.2 Modalités de remise des plis papiers

5.3 Obligations du candidat retenu

Article 6. Echantillons

Article 7. Renseignements complémentaires

Article 1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour le collège Paul LANGEVIN à Saint-Junien. Il comprend des familles de produits classées comme suit :

- 1.1 : Surgelés (lot 1 produits de la mer, lot 3 légumes et légumes préparés, lot 4 produits préparés) ;
- 1.2 : Viandes (lot 1 volailles - lapin, lot 2 bœuf, lot 3 autres viandes) ;
- 1.3 : Petit matériel ;
- 1.5 : Fruits et légumes ;
- 1.6 : Boissons ;
- 1.9 : Epicerie (lot 3 autre épicerie).

Article 2. Déroulement de la consultation

2.1 Mode de passation

Le mode de passation du présent marché est la procédure adaptée régie par les articles 28 et 77 du code des marchés publics.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 2 mois, soit 60 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Article 3. Dossier de consultation des entreprises.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gracieusement à toute personne qui en fait la demande auprès du service intendance du collège Paul LANGEVIN. Il est disponible sur le site de l'AJI à l'adresse suivante : <http://www.aji-france.com> et sur le site Internet du collège : <http://www.ciq-langevin87.ac-limoges.fr> rubrique « Marchés publics ». Attention l'établissement sera fermé du 19 octobre 2019, au 03 novembre 2019 inclus.

Article 4. Critères de sélection

L'examen des offres s'effectuera sur les critères suivants pondérés :

- Conditions de livraison (délais et fréquence) et remise sur produits : 10 %
- Qualité des produits proposés : 45 %
- Prix : 45 %

Tous les critères de pondération sont notés de 1 à 5 rapportés aux pourcentages indiqués des critères pondérés.

Pour le critère du prix, la formule suivante est appliquée pour déterminer la note : **proposition tarifaire du candidat multipliée par la proposition tarifaire la moins élevée.**

Le critère « Qualité » sera déterminé par les notes attribuées par les évaluateurs lors de la commission de dégustation. Le soumissionnaire se verra attribuée sur ce critère la moyenne des notes données sur les échantillons fournis.

Le critère conditions de livraison sera déterminé en fonction du délai de livraison (jour de la commande + « X » de jours) et en fonction de la fréquence des livraisons (nombre de livraisons par semaine).

Le prestataire proposera obligatoirement au moins deux jours de livraison par semaine.

Le critère de la remise sur produits complémentaires sera calculé en fonction de la réduction attribuée par le fournisseur sur les produits dits complémentaires c'est-à-dire pour les produits ne figurant pas au sein de l'annexe « liste des produits marché alimentaire ». Ce critère ne s'applique pas au lot de la famille de produits « 1.5 Fruits et légumes ».

Article 5. Remise des plis

5.1 Date limite de réception

Les date et heure limites de réception des plis figurent en page de garde du présent règlement. Aucun pli parvenu après la clôture de réception ne sera examiné.

5.2 Modalités de remise des plis « papier »

Les plis « papier » seront déposés contre récépissé ou adressés par voie postale en recommandé avec avis de réception à

M. Le Principal du collège Paul LANGEVIN
Collège Paul LANGEVIN
9 avenue d'Estienne d'Orves
BP 116
87205 SAINT JUNIEN

L'enveloppe extérieure portera obligatoirement les mentions « **Ne Pas ouvrir – MAPA Alimentaire** » ; elle contiendra une enveloppe intérieure cachetée comportant l'identification de l'entreprise et la mention « enveloppe intérieure ».

Cette enveloppe contiendra obligatoirement :

- Le DUME (Document Unique de Marché Européen) celui-ci étant dématérialisé, le fournisseur donnera dans sa lettre de candidature l'identifiant DUME,
- le cahier des clauses particulières qui devra être daté, signé et identifié par la raison sociale du fournisseur (cachet de l'entreprise)
- l'annexe « liste des produits marché alimentaire 2020 » renseignée, datée, signée et identifiée par la raison sociale du fournisseur (cachet de l'entreprise),
- l'annexe « conditions permanentes 2020 » renseignée, datée, signée et identifiée par la raison sociale du fournisseur (cachet de l'entreprise),
- le catalogue du fournisseur et le tarif correspondant,
- les fiches techniques de tous les produits proposés.
-

N.B : le DUME est à renseigner sur le lien <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>. En cas d'impossibilité à remplir le DUME, les imprimés DC1 et DC2 pourront être fournis ils sont disponibles sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

5.3 Obligations du candidat retenu

Le candidat devenu titulaire du marché devra fournir les attestations et certificats des administrations et organismes compétents justifiant qu'il a satisfait aux obligations définies à l'article 46.I du code des marchés publics, dans un délai de six jours suivant la notification provisoire du marché. Pour ce faire, il produira les formulaires NOT1 1 et NOT1 2 disponibles sur le site mentionné ci-dessus.

Article 6. Echantillons

Tous les produits pour lesquels la colonne « Echantillon » de l'annexe « produits consultation 2020 » est remplie devront obligatoirement être fournis selon les quantités indiquées sur le document précité (proportionnés et sous vide), et correspondre aux caractéristiques de l'offre et aux futurs produits livrés dans le cadre du marché.

Ces échantillons seront impérativement livrés au self du collège Paul LANGEVIN (rue du Printemps) du 15 octobre 2019 au 05 novembre 2019 inclus de 6h00 à 11h00. Attention l'établissement sera fermé du 19 octobre 2019, au 03 novembre 2019 inclus.

Les produits frais seront impérativement livrés entre le 04 et le 06 novembre 2019 de 6h00 à 11h00, avec une DLC longue.

Les échantillons seront testés en commission les 06 et 13 novembre 2019.

Les échantillons livrés feront l'objet d'un bon de livraison dûment détaillé avec l'inscription « échantillons MAPA ».

Article 7. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent s'adresser au service intendance du collège Paul LANGEVIN :

tél : 05 55 43 07 50 fax : 05 55 02 91 67 courriel : cecile.raymond@ac-limoges.fr

Monsieur Pascal ROBERT
Principal du collège Paul LANGEVIN

